

Selon l'ancienne coutume pieuse et symbolique, le cimetière. ^{sur} aura
avant la révolution autour de l'Eglise. Les ossements qui aff. vrai-
sent à fleur de terre après les fortes ordes le prouvent suffisamment.
D'ailleurs un grand nombre d'habitants se souviennent encore des
vieilles tombes, des murs de clôture qui vont être complètement
enlevés grâce à la restauration de l'Eglise. C'est en 1867 que le conseil
municipal autorise le maire à couper et à enlever la partie sud-est
de l'ancien cimetière, en ligne droite à partir de l'angle nord-est
de la maison chevalier aujourd'hui Lucas à aller à l'angle
sud-ouest du piedestal du calvaire. Les débris furent employés à
reparer la route de la rue Piéray et à combler les fossés.

Vers 1700 on enterrait surtout dans l'Eglise.

Les personnes de marque avaient leur droit d'ensevelissement, leur lieu
spécial de sépulture et y étaient inhumés:

Le 11 mars 1662, inhumation dans le chœur et chancellerie de
l'Eglise, proche la balustrade du grand autel et banc de la
seigneurie, de Maître Pierre Pirot, sieur de la ville Troger,
sénéchal de la juridiction et de la baronnie de Mauzon.

Le 31 mai 1669, Inhumation dans l'Eglise de Mauzon de
Marguerite du Boislamon, dame de la Ville Dary, décédée à
la maison de Montorel en la paroisse de St. Maugan. Le
corps a été amené dans une calèche et un petit corosse à
deux roues.

Le 28 Mars 1672, inhumation dans l'Eglise de demoiselle
Gabrielle de Guéhenneuc de la Roche-ès-Chantoux, dame de
la ville Fénier et de la Trétaye.

Le 7 Janvier 1681. inhumation du cœur de Messire Jean de Brihant
dans son église de Mauzon sous l'un de ses tombeaux. Dans le
haut et le chœur de l'Eglise.

Le 10 octobre 1749, inhumation dans l'Eglise de Gabriel Rolland
escuyer, seigneur de la Houltière, fils de Claude et de dame Yvonne
de Brié.

Le 13 octobre 1770, inhumation dans le tombeau de ses Pères de Haut
et de Puisserant seigneurs Messire Jean Baptiste Célestin Feron
de la Feronnaie, seigneur du queugo, fils de Joseph Pluie
Feron et de d'Helène Vincente Guichet, décédé au château de
Feron.

Le 6 septembre 1773, inhumation dans le tombeau de la maison de Fenon du cœur de très haute et très puissante Dame Françoise Jeanne Macdonie Com de Carnien, veuve de Jean Baptiste Celestin Fenon, décédée en son hôtel à Dinan.

Le 24 Mars 1776, inhumation de Messire Louis Noël Fenon, chevalier du quengo dans la chapelle de la St^e Vierge de l'Eglise de Maunon, dans un tombeau dépendant de la seigneurie de Fenon, décédé en son château de Fenon, à l'âge de 69 ans.

Le 9^{me} 1784 inhumation, dans l'Eglise de Maunon, entre le sanctuaire et le chœur de haute et puissante Dame Marie Gilette de Quilistre, femme de Messire François René d'Andigné de la chaudière, décédée au château de Maunon, à l'âge de 19 1/2 ans.

Le 9^{me} 1786, inhumation sous le chapiteau de l'Eglise paroissiale de Maunon de Demoiselle Barbe Houchet, veuve de noble Pierre Marie Houchet, leur de la Villeau comte, décédée à la tene du Boyer à 77 ans.

Le 7 avril 1790, inhumation dans le chœur du Sanctuaire de l'Eglise de Maunon de Messire François Marie René, comte d'Andigné, maréchal des camps et armées du roi, seigneur de Plessis-Bardoul, décédé au château de Maunon.

Dans le cimetière un peu au dessous de la tour se dressait le calvaire. Il avait été élevé le jour du vendredi saint 1848 avec toute la pompe que comportait une pareille cérémonie. Lors de la mission de 1879, il fut transporté au milieu du cimetière actuel. C'était le même Christ, l'arche d'autel avait été remplacé.

Lorsqu'on reconstruisit l'Eglise en 1869, tous les ossements que l'on trouva dans l'Eglise et le cimetière furent transférés dans le cimetière actuel. au haut, le long des deux derniers murs voilà pourquoi on ne peut enterrer dans cette partie. En 1869, dit Marie de St Sacrement, on creusa dans la nef remplie d'anciennes sépultures. Notre Curieuse Jean Pierre Lebeton qui alla comme tous les paroissiens faire sa petite part de la sainte Eucharistie m'en rapporta des souvenirs précieux pour moi : deux médaillons qui avaient tous deux été mis au coin des murs, portant sur l'une des faces un saint que je n'ai pu reconnaître,

Directeur des travaux de la mairie 1834/1835, et directeur des contributions.
Directeur fût un tombeau à la mémoire de son oncle juge de paix et
et de son Père, homme de loi, tous deux décédés à Maumont. Le sieur
Alfred Bonamy, juge à ⁴⁵ Hammes et membre du conseil d'arrondissement
de Floiriel, désirant que ce tombeau restât à perpétuité,
proposa au conseil en échange un terrain qu'il possédait en
face de sa maison de la contenance de 8^{ème}. Le conseil l'accepta.
On profita de la circonstance pour réparer le mur de clôture.

Le terrain sur lequel est bâtie l'église et celui du cimetière
sont portés sur le plan cadastral comme propriété de la fabrique.

Vers 1791, peut-être par interdiction ecclésiastique, peut-être
pour insuffisance de terrain un champ, appelé la Proute près
de la Fontaine fut choisi et acheté pour servir de cimetière.

Séance du conseil 1^{er} mai 1791 : Les dits sieurs Coude, Guillard et
Moineau les déchargent également des pièces et procédures de
l'instance concernant la translation du cimetière de Maumont;
lesquelles pièces lesdits sieurs ont retirés des mains de Maître
Gauthier, procureur au parlement de la paroisse de Maumont.
Séance du 2 octobre 1791 : « Coude, Guillard, Moineau sont
chargés par le conseil de remettre à Maître Gauthier 34 livres
pour l'instance du cimetière de Maumont non finie »

Marie du S^t Sacrement rapporte : « c'est dans ces premières années
là que dut avoir lieu cette grande mission, dont j'entendais
tant parler dans mon enfance (elle était née en 1819) ... on
entendait plus déjà dans le cimetière autour de l'église;
il était situé dans un endroit à la Fontaine, assez près
de la fontaine de S^t Pierre dans un champ nommé la
Proute. » - La tradition a conservé le souvenir de l'emplace-
ment de ce champ. Devant la maison du fermier de M^{me}
Gallée - Il est labouré et n'offre aucune trace de cimetière.

Dans l'achat de ce terrain, on n'avait point prévu l'in-
convénient qui devait en résulter. Une fosse ne pourrait
être creusée sans qu'il y eût au fond deux pieds d'eau; quand
on y déposait les cercueils, ils tournageaient.

Il faut donc y remédier et chercher un autre emplace-
ment convenable. Les vœux de la municipalité s'arrêtèrent
sur le champ au nord du clos surgot ou de la Corderie.

« Séance du conseil. 11 Ventôse an 13 - La translation nécessitée de
cimetière exige des dépenses considérables, un fonds à acquies-
les clôtures de ce terrain à faire Le lieu désigné par
même arrêté est situé au la Cordière, au nord de ce Bo
et appartient à Meathuin et à Alexis Jumeil. La p.
proposée est suffisante pour faire ce nouveau cimetière de
mesure et bornée par M. M. Le Bret et Poignot. Les pro-
étaires concèdent cette portion de terrain d'une étendue de
six perches quarante huit toises ou de 12, 50 ancienne mes-
à condition d'une resure de deux places au midi de la
croix qui sera plantée au milieu du cimetière pour le
sépulchre et celle de leurs descendants et en outre pour
en donnerage du grain sence et 36^l annuellement foug.
fraiment de 75^l prix d'achat.

En outre une indemnité fut accordée le ventôse, an 13, à
Angélique Chéramy, V^{re} Guiblon pour l'occupation que l'on
a fait de son terrain à cause des inhumations depuis que
fut permis de les y faire. Cette indemnité fut réglée par l'arr.
8 d'un arrêté à 100^l

L'acte d'acquisition fut fait le 24 septembre 1810 par M.
Allaire, notaire à Meunon.

Il reste encore actuellement 190^g de cimetière. Il est situé
à gauche près de la route qui conduit de Meunon à y
C'est presque un carré, divisé en quatre parties. Au mi-
sest le la croix canonique dont nous avons parlé. Il est
fermé par des murs excepté du côté du bourg par une épa-
haie d'épines. Un portail et deux petites portes latérales e-
fer y donnent l'entrée - La clôture exigeait d'importantes
réparations.

Les prêtres sont inhumés dans le carré gauche en entrant au
cimetière. Leurs tombes sont dans un état déplorable. Les prêtres
enterrés là sont : M^{re} Yves Le Moine, M^{re} Joachim Le Masson que le
peuple regarde comme un saint : on allait prier sur sa tombe pour
obtenir la guérison des coliques : tombeau de pierre dont l'inscription
est illisible, M^{re} Lucas, recteur, M^{re} Bouzel, son neveu, recteur, M^{re} e-
ricain, M^{re} Giequiaux, ancien recteur de Meilansac, M^{re} Jean Meun

56 Jean Baptiste Jumeau ex vicar de l'ancien, M^r Yves Girard en retraite à Mo
L'aplanissement des familles importantes y ont leur concession sous
la communauté de l'action de Grâces. Les réserves et d'autres les
l'exiguïté du cimetière oblige le fossoyeur à relever les morts tous
les cinq ans.

Parmi les épitaphes, on remarque celle de M^r Sigismond
Ropartz, enterré non loin de la croix du milieu. « A la mémoire de
Monsieur Sigismond Jean Pelage Ropartz, époux de Dame Elise
Marie Danion, né le 8 mars 1823; mort le 18 avril 1878. La science
et l'art pleurent en lui le savant, l'artiste, le travailleur
infatigable; la Bretagne, le fervent patriote; ses concitoyens
un appui sûr et sûr. Dieu veuille récompenser le
chrétien, l'homme de foi et de charité, le zélé de ses
saints et de ses temples qui a laissé ici avec des exemples
salutaires d'iniques monuments de la piété.

La louable habitude existe à Moisson de placer la croix
sur les tombes et d'y aller prier le Dimanche et les jours
d'enterrement. Mais rien n'est plus imposant et plus tou-
chant que de voir réunie dans le cimetière le jour des morts
presque toute la paroisse hommes et femmes. Le cimetière est
approprié pour la circonstance. M^r Georges de Fenon par une
attention délicate et toute chrétienne envoyait chaque année
la veille de la Toussaint ses journaliers pour accomplir le
travail.

Remarque sur la chapelle dite de la Ville Dary dans l'église. Par lettres du 2 juillet 1518,
François I, roi de France et duc de Bretagne, ^{sur la supplication de} M^r François Loch, écuyer, seigneur
de la Ville Dary, ^{ordonne avec exigence des taxes} en possession de tous les droits de la famille dans la chapelle dite
de la Ville Dary dans l'église de Moisson. Il ^{ordonne} ~~ordonne~~ avoir pour lui et les siens deux
banes avec escabeaux et accoudoirs dans l'endroit où ses prédécesseurs s'agenou-
laient, s'accoudaient et se mettaient pour entendre l'office divin. Il ^{ordonne} ~~ordonne~~
aussi avoir deux vitres aux fenêtres de la dite chapelle pour y mettre son
écusson comme ses devanciers. Les droits sont immémoriaux. Pendant l'absence
du dit Loch, banes et écussons avaient été brisés, ainsi que les figures de N^{re}
de Notre Dame et de plusieurs saints et saintes qui étaient sur les vitraux
avec un grand bruit et scandale... Donné à Nantes le 2 juillet 1518, de
notre règne le 4^e. Cette chapelle fut consacrée par l'évêque de Tréguier.